

**DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE « ETHIQUE EN SANTE »
2017-2018**

*«Réflexion éthique et philosophique pour le soin, l'enseignement et la
recherche en santé»*



Pr S. HENNEBICQ – Pr R. JUVIN

Pr F. CHAPUIS – Pr JF GUERIN
Mme F. DOIRET

Dr P. VASSAL – Pr B. LAURENT
Pr F. LUCHT

Pr JE BAZIN

LIVRET D'ACCUEIL ETUDIANT

Année universitaire 2017-2018

SOMMAIRE

1 - Enseignement	3
1.1 Les responsables du diplôme	3
1.2 Les responsables des modules	3
1.3 Les secrétariats universitaires	3
2 - La formation théorique	4
2.1 Objectifs	4
2.2 Contenu	4
2.3 Programme	5
3 - L'épreuve écrite	5
4 – Le travail personnel	5
4.1 Mémoire	5
4.1.1 <i>Travail bibliographique</i>	5
4.1.2 <i>Présentation de la méthodologie et des premiers résultats</i>	7
4.1.3 <i>Rédaction du mémoire</i>	7
4.1.4 <i>Liste des mémoires consultables à l'Espace Ethique Rhône-Alpes</i>	18
4.2 Soutenance	22
5 - Quelques repères « éthiques »	23
5.1 Quelques dates	23
5.2 Quelques références bibliographiques de base	24
5.3 Quelques sites Web utiles	25

1 - ENSEIGNEMENT

1.1 RESPONSABLES DU DIPLOME

GRENOBLE

Pr S. HENNEBICQ
Pr R. JUVIN

LYON

Pr F. CHAPUIS
Pr JF GUERIN
Mme F. DOIRET

SAINT-ÉTIENNE

Pr B. LAURENT
Pr F. LUCHT
Dr P. VASSAL

AUVERGNE

Pr JE BAZIN

1.2 RESPONSABLES DES MODULES

Pr JE BAZIN
Mme MF CALLU
Mme E. CAMIER LEMOINE
Pr F. CHAPUIS
Mme C. DEKEUWER CARRIER
Mme F. DOIRET
Pr JF GUERIN
Pr S. HENNEBICQ
Pr B. LAURENT
Pr D. SANLAVILLE
Dr P. VASSAL

1-3 COORDINATION PEDAGOGIQUE

Secrétariat du Professeur François CHAPUIS

Madame Christine FERTIER

Espace Réflexion Ethique Région Auvergne Rhône-Alpes
Faculté de Médecine Laennec – 7-11, Rue Guillaume Paradin – 69372 Lyon cedex 08
Bât B 3^{ème} étage

Tél : 04 78 78 57 39 – mail : espace.ethique@chu-lyon.fr

1. 4 SECRETARIATS UNIVERSITAIRES

Université Grenoble Alpes
Faculté de Médecine
Service scolarité – 3e cycle
CS 40700
38058 Grenoble cedex 9
04 76 63 71 20

Université Claude Bernard
Faculté de Médecine LYON 1
Spécialités Médicales
avenue Rockefeller
69373 Lyon cedex 08
04 78 78 56 08

Université Jean Monnet
Campus innovations Santé
10, rue de la Marandière
BP 80019
42270 Saint Priest en Jarez
04 77 42 14 61

Université Clermont Auvergne (UCA)
49, Bd François Mitterrand
CS 60032
63001 Clermont-Ferrand cedex1
04 73 17 72 01

2 - LA FORMATION THEORIQUE

2. 1 OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une formation de base pour développer la réflexion et la démarche éthiques en santé
- Explorer les principes éthiques, les courants de pensée et les enjeux de la réflexion conduisant à une pratique éthique.

2. 2 CONTENU DE LA FORMATION

- Introduction à l'éthique
- Ethique et Bioéthique (2 Modules)
- Ethique au quotidien
- Fin de vie – Gériatrie
- Droit, Déontologie Ethique du soin et de la recherche
- Ethique Génétique
- Handicap et Autonomie
- Ethique et don
- Ethique et début de vie
- Le normal et le Pathologie autour de l'homme augmenté

1. 3 PROGRAMME DE LA FORMATION 2017 – 2018 ([EN ANNEXE](#))

3 – L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve écrite est fixée le **vendredi 6 avril 2017** – de 14h à 18h durée 4 heures – sur 50 points.

Ce contrôle se compose de deux questions à traiter obligatoirement. Ce peut être un ou deux cas clinique(s) et/ou une discussion d'un texte ou d'une loi... Une double correction est assurée.

Pour cette épreuve, l'étudiant a la possibilité d'apporter tout document écrit qui lui semble utile.

4 - LE TRAVAIL PERSONNEL

4. 1 MEMOIRE

L'étudiant doit chercher et proposer au Comité Pédagogique un tuteur universitaire et un tuteur de proximité (Médecin, Cadre de santé, Psychologue, IDE...) dont le rôle est d'aider l'étudiant dans la progression de sa réflexion, de le guider dans l'élaboration de sa méthodologie et dans la rédaction de sa synthèse.

Le tuteur de terrain et le tuteur académique (universitaire) vous suivront tout au long de votre travail. Ils vous aideront en particulier à

- préciser votre sujet
- évaluer la qualité des textes que vous voulez étudier, comparer, critiquer
- trouver des références bibliographiques.

De votre côté, vous devrez obtenir son accord sur un premier projet avant de vous lancer dans la rédaction. Vous devrez également le tenir au courant de l'avancement de vos recherches, lui soumettre au fur et à mesure les parties de votre traduction ou de votre discussion. Vous devrez tenir compte de ses remarques, de ses conseils et de ses critiques

Les engagements des tuteurs terrain et académique devront être rendus le **31 décembre 2017 au plus tard**.

Les rencontres entre l'étudiant et son(es) tuteur(s) sont à l'initiative de l'étudiant.

A la remise du mémoire, vous devrez également rendre une autorisation de soutenance signée par le tuteur académique.

4.1.1 TRAVAIL DE BIBLIOGRAPHIE

Dans le cadre du travail de mémoire attendu pour valider le DIU, l'étudiant choisit un thème de la santé qu'il a envie de traiter et pose une question éthique pertinente.

A partir de cette question, il effectue une recherche bibliographique qui le conduit à une analyse de l'existant : ce qui a été écrit, ce qui n'a pas encore fait l'objet d'une recherche, et quelle peut être sa contribution de recherche dans ce domaine.

Il rédige ensuite un document retraçant son analyse bibliographique. (Cf. recommandations pour le mémoire d'analyse bibliographique sur le sujet de travail personnel - page 12) Ce document, en 2 exemplaires, est à rendre pour le 31 décembre 2017.

RECOMMANDATIONS

POUR L'ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE ET LE PROJET METHODOLOGIQUE

QUI ?

Etudiants du DIU « Ethique en Santé »

QUEL TRAVAIL ?

L'analyse et la synthèse bibliographiques sur le sujet de travail personnel

La question éthique posée

La méthodologie envisagée.

QUAND ?

Dernier délai de réception de ce document : **31 décembre 2017**

COMMENT ? PRESENTATION ECRITE

A - Mémoire sur support papier, édité et relié en **3 exemplaires**.

B – Fichier électronique à adresser à espace.ethique@chu-lyon.fr en parallèle.

C - Police et style au choix, le texte sera aligné « justifié » avec **interligne 1,5**.

D - Le nombre de pages sera **au maximum de 10** (hors références bibliographiques figurant en annexe).

E - Plan schématique suggéré :

1 – Couverture, page de garde

2 - Introduction personnelle

3 - Stratégie de recherche bibliographique utilisée
(quelles bases de données, quels mots-clés et modalités de sélection des articles retenus)

4 - Situation du sujet (le connu / l'inconnu) et question éthique posée

5 - Objectif de l'étude

6 - Analyse critique de la littérature

7 - Matériel d'étude envisagé

8 - Méthodologie

9 - Résultats attendus

Annexe : Références bibliographiques

OÙ ?

Adresser à : Secrétariat Pr. F. CHAPUIS (DIU) – Madame Christine FERTIER - Espace Ethique –
Faculté de Médecine RTH Laennec – Bât B 3^{ème} étage 7-11 rue Guillaume Paradin 69372 LYON cedex
08

4.1.2 PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE ET DES PREMIERS RESULTATS

Au cours du 1^{er} trimestre, la méthodologie et les premiers résultats de l'étude seront vus lors du suivi des étudiants les samedis matin.

4.1.3 REDACTION DU MEMOIRE

4.1.3.1 Conseils pour la rédaction et la présentation du mémoire

Le guide de présentation du mémoire vous est proposé dans le but de vous aider à rédiger votre mémoire selon certaines normes internationales de publications.

(Vous pouvez consulter avec grand profit le guide du Dr H. M AISONNEUVE destiné à guider les premiers pas des futurs docteurs en médecine).

a) Le plan de votre travail

- 1 Table des matières
- 2 Glossaire (facultatif)
- 3 Introduction + situation du sujet + analyse critique de la littérature
- 4 Matériel d'étude
- 5 Méthodologie
- 6 Résultats
- 7 Discussion (interprétation, analyse et synthèse)
- 8 Conclusion et perspectives
- 9 Références bibliographiques
- 10 Annexes (bordereau de recueil, questionnaire, tableau de résultats bruts...)

b) Nombre de pages

Le mémoire doit faire 30 pages minimum et 60 pages maximum (sans annexe)

c) 1^{ère} de couverture

La couverture est cartonnée et le mémoire relié.

Elle comporte :

Les références des 3 universités

La mention Mémoire Diplôme Inter-Universitaire Ethique en Santé

« Réflexion éthique et philosophique pour le soin, l'enseignement et la recherche en santé »

Le titre du travail

Les prénom et nom de l'étudiant(e) [Martine Dupont ép. DURAND]

Le(s) nom(s) du(es) tuteur(s)

Cf modèle page suivante



Pr S. HENNEBICQ – Pr R. JUVIN

Pr F. CHAPUIS – Pr JF GUERIN
Mme F. DOIRET

Dr P. VASSAL – Pr B. LAURENT
Pr F. LUCHT

Pr JE BAZIN

Diplôme Inter-Universitaire Ethique en Santé
« Réflexion éthique et philosophique pour le soin, l'enseignement et la recherche en santé »

Année Universitaire 2017 - 2018

TITRE DU MEMOIRE

Martine Dupont ép. DURAND

Mémoire soutenu le **6 septembre 2018**

Tuteurs :

Tuteur Académique : Madame Jeanne DUPLAN – Lyon

Tuteur Professionnel : Monsieur Jacques BLANC - Saint-Étienne

d) 4^{ème} de couverture

La 4^{ème} de couverture présente quatre espaces :

- le titre
- le résumé du travail (dit abstract)
- les mots-clés
- l'adresse de l'auteur

Un exemplaire de l'abstract sur feuille simple est à remettre en même temps que les exemplaires du mémoire.

Cf modèle page suivante

<u>Titre :</u>
<u>Résumé :</u>
<u>Mots clés</u>
<u>Adresse de l'auteur</u>

e) La page de garde

Elle reprend les éléments indiqués sur la couverture avec la même présentation.

f) Les pages liminaires

Celles-ci peuvent comporter une dédicace, une épigraphe, des remerciements.

g) Le sommaire

Le sommaire est inséré après la(es) page(s) liminaire(s). Il comporte les titres des parties, chapitres, sous-chapitres et différents paragraphes. De façon générale, les parties doivent être équilibrées. Le titre doit être représentatif du développement qu'il annonce.

Pour la numérotation des parties, des chapitres, des sous-chapitres et des différents paragraphes, il convient d'adopter un seul système de numération et de ne jamais mélanger les chiffres arabes et les chiffres romains, ni les chiffres et les lettres. Ex : « Deux et trois » et non « deux et 3 » ; « cent euros et vingt centimes » et non « cent euros et 20 centimes ».

h) La pagination

La pagination débute à la page de titre. Elle doit être continue et englober les annexes, illustrations, tableaux et la bibliographie.

i) Le glossaire

Vous pouvez être contraint(e) d'utiliser des sigles, abréviations ou symboles. Ils doivent impérativement être définis lors de leur première utilisation dans le texte ou figurer dans un glossaire. Celui-ci est alors placé immédiatement après la table des matières.

L'usage des symboles doit être réservé à la présentation de tableaux et aux annotations de schémas.

j) La bibliographie

Elle est présentée après la conclusion et avant les annexes selon les normes indiquées plus loin.

Cette bibliographie implique que toutes les références que vous y inscrivez doivent servir vos réflexions et progressions. Un jury pourrait vous reprocher autant de ne pas avoir consulté des références essentielles pour un concept donné que d'avoir hypertrophié votre bibliographie sans l'avoir réellement exploitée.

Pour ce qui est de la méthodologie de la bibliographie, vous devrez vous référer aux cours « Méthodes en éthique ».

k) Les annexes

Elles sont un complément d'informations présentées sous différentes formes (tableaux, schémas, textes de loi, questionnaires...) auxquels le lecteur peut se référer. Elles ont pour but de ne pas surcharger le texte et sont en pertinence avec celui-ci.

Elles sont placées après la bibliographie.

Elles doivent être numérotées en chiffres romains. Elles ne sont pas incluses dans la pagination de travail. Une page intercalaire récapitule l'ensemble des annexes avec leur numéro et leur titre.

l) La mise en page du texte

Toute mise en page surchargée est à proscrire ; une présentation aérée facilite la lecture.

Le texte est imprimé en recto uniquement. L'interligne est impérativement de 1,5. La police Times ou Times New Roman et la taille 12 sont conseillées. Toutefois, afin de faciliter la compréhension du texte, il est possible de jouer sur la forme et la taille des caractères :

- les caractères gras sont habituellement utilisés pour mettre en évidence des titres ou des mots-clés
- les caractères italiques sont réservés aux citations et aux mots étrangers.

Proposition de marges

Gauche : 2,5 cm

Droite : 2 cm

Haut : 2 cm

Bas : 2 cm

Les tableaux

Les colonnes et lignes des tableaux sont séparées par des espaces suffisamment importants pour que les données se lisent facilement.

Les lignes peuvent être séparées par des traits horizontaux ou des interlignes.

Les tableaux ne sont jamais encadrés.

On numérote les tableaux par chapitre à l'aide de la notation pseudo décimale. Un tableau est donc identifié par deux numéros : 1) le numéro du chapitre auquel il appartient ; 2) son numéro d'apparition dans le chapitre. Ainsi le tableau 2.3 est le troisième tableau du chapitre 2.

On place le titre du tableau au-dessus du tableau lui-même. Ce titre, centré, aussi court que possible doit être néanmoins explicite. Comme tous les titres, il ne comporte pas de point final.

Les figures

Les figures comprennent tous les types d'illustration qui ne sont pas des tableaux (graphiques, photos...). Il convient de numérotter les figures de façon consécutive, avec des chiffres arabes, en suivant l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le texte. Ex : comme l'indique la figure 2, le nombre des patients... Le titre décrit en quelques mots la figure ; il est placé centré sous celle-ci. Une légende constitue une partie intégrante de la figure et les symboles utilisés de la figure se placent à l'intérieur de celle-ci.

m) La présentation des citations et des références bibliographiques

Les citations

- **Une citation de moins de quatre lignes** fait suite au texte, sans paragraphe, sans changement de disposition typographique. Elle est placée entre guillemets. S'il ne s'agit que d'une partie d'une phrase, celle-ci est précédée et/ou suivie de points de suspension si la phrase citée est tronquée au début et/ou à la fin.
- **Une citation de plus de quatre lignes** est dactylographiée à l'interligne 1, est placée entre guillemets et est disposée en retrait par rapport au texte, aussi bien à gauche qu'à droite.

Précision :

Si le texte de l'auteur n'appartient pas au domaine public, les citations ne doivent pas excéder une dizaine de lignes. Au-delà, il faut demander l'autorisation de reproduire. S'il s'agit d'une idée exposée lors d'un cours, d'une conférence, d'un entretien, vous devez préciser l'auteur, l'intitulé du cours, de la conférence... et la date.

n) Les références bibliographiques

Ces règles, qui sont à respecter impérativement, reprennent essentiellement celles du style des recommandations de Vancouver.

Toute information qui n'est pas directement issue de l'auteur du mémoire doit faire l'objet de la citation de sa source sous forme d'une référence bibliographique, l'objectif étant de toujours pouvoir permettre de remonter au document source afin d'assurer la traçabilité de l'information.

Les références bibliographiques doivent toutes être citées et numérotées selon leur ordre d'apparition (numéro entre parenthèses) dans le texte. Elles figurent en notes de bas de page ou en bibliographie en fin de travail

+ D'une référence utilisée pour la première fois

- **Pour les articles** :

Article classique de périodique (avec le nom de tous les auteurs, mais si le nombre est supérieur à six, donner les six premiers noms suivis par *et al.*)

Remarques

- « *et al* » est une locution signifiant « et les autres »
- En l'absence de nom d'auteur, utiliser le terme Anonyme
- Le titre de la revue est abrégé selon les normes internationales que l'on peut trouver par exemple sur le site PubMed Medline : www.pubmed.com, rubrique « Journals Database ».

Exemple:

(1) Rosalki SK, Dupont J, Duval P. Recent advances in clinical enzymology. *Ann Clin Biochem.* 2001; 46 (7): 143-7.

- **Pour les livres** :

Exemple :

(2) Schwartz D. Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes. 2ème éd. Paris: Flammarion; 2001.

Pour un article ou un chapitre extrait d'un livre :

Exemple :

(3) Bates RG, Robinson RA. Acid-Base behavior in methanol-water solvents. In: Conway BE, Barradas RG, editors. *Chemical physics and ionic solutions.* New-York: Wiley; 1999. p.465-78.

- **Pour les communications dans un congrès** :

Exemple :

(4) Harley NH. Comparing radon daughter dosimetric and risk models. In: Gammage RB, editor. Indoor air and human health. Proceedings of the Seventh Life Symposium. 2001 Oct 29-31; Geneva, Switzerland. Amsterdam: Elsevier; 2002. p.1561-5.

- **Pour les thèses ou mémoires :**

Exemple :

(5) Dupont P. Les effets secondaires rénaux des anti-inflammatoires non stéroïdiens. Th D Pharm, Paris 5; 1999.

(Selon les cas, pour les thèses de fin d'études remplacer Pharm par Méd, Odontol, ou Vét; pour les thèses de Doctorat d'Université : Th Doctorat, Lyon 1; 2003)

- **Pour les brevets :**

Exemple :

(6) Casara P. Acetylenic diaminobutane derivative. Brit UK Patent 2 104 059 A. 1999 Jun 25.

- **Pour un document électronique trouvé sur internet :**

*** Article publié dans une revue électronique**

Auteur. Titre du document. Source. Adresse, Date de consultation.

Exemple :

(7) Dumestre-Pérard C, Bouillet L. Acquisitions récentes concernant une maladie peu fréquente : l'oedème angioneurotique associé à un déficit en C1 inhibiteur.

Lyon Pharm. 2000, 51 (1): 14-30. <http://ispb.univ-lyon1.fr/lyon-pharma/lyon1-00/pdf/art-oedeme2.pdf>, consulté le 11 mai 2001.

*** Document extrait d'un site web**

Organisme ou auteur. Titre du site ou de la page. Adresse, Date de consultation.

Exemple :

(8) OMS. Méthodologie de l'évaluation économique des programmes de santé.

www.medcost.fr/html/economie_sante_eco/principes.html, consulté le 5 septembre 2008.

- **Pour les documents juridiques :**

*** Directives, lois, ordonnances, décrets et arrêtés**

Exemple :

(9) Directive 65/65/CEE du Conseil du 26 janvier 1965 (J.O.C.E n°22 du 9 février 1965, p.0369-0373).

Exemple :

(10) Directive n°85/374/CEE du Conseil du 25 juillet 1985 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en matière de responsabilité du fait des produits défectueux, (J.O.C.E n°L.210, du 7 août 1985, p.29).

Exemple :

(11) Loi n°67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances (J.O. 29 décembre 1967).

Exemple :
(12) Loi n°70-1318 du 31 décembre 1970 (J.O. 5 janvier 1971).

Exemple :
(13) Ordonnance n°2000-548 du 15 juin 2000 (J.O. 22 juin 2000).

Exemple :
(14) Décret n°80-472 du 19 juin 1980, (J.O. 28 juin 1980).

Exemple :
(15) Arrêté du 1er février 2001 relatif à la prescription du flunitrazépam (J.O. 7 février 2001)

*** Articles des Codes**

Exemple :
(16) Article R.5124-59 du Code de la Santé Publique

Exemple :
(17) Article 41 du Code de Déontologie Pharmaceutique

✚ Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage écrit par plusieurs auteurs

Pour faire mention d'un ouvrage écrit par plusieurs auteurs, on ajoute « sous la direction de » ou « dir. » entre parenthèses, à la suite du nom du responsable de la publication. Quand les auteurs sont au nombre de trois ou plus, les noms sont cités par ordre de rédaction sur l'ouvrage et le dernier est précédé de « et ».

Au-delà de trois auteurs, seul le premier est cité suivi de « et al. » (du latin *et alli* = tous les autres)

Ex :
Clermont GAUTHIER et Maurice TARIF (dir.) *La pédagogie, Théories et pratiques de l'antiquité à nos jours*, Montréal, Gaétan MORIN éditeur Itée, 1996, p 12.

o) Lutte contre le plagiat

L'Université Claude Bernard Lyon 1 se mobilise activement dans la lutte contre le plagiat volontaire et involontaire. L'étudiant s'engage donc à signer et respecter la « Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'informations » de l'Université de Lyon, ci-joint en annexe.

Le plagiat est l'action de « *piller les œuvres d'autrui en donnant pour sienne les parties copiées* » (Petit Larousse 2013).

L'article L.112-1 du Code de la propriété intellectuelle protège « *les droits des auteurs sur toutes les œuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination* ».

Une liste exhaustive définissant les œuvres de l'esprit est dressée à l'article L.112-2 du même code.

L'Université peut recourir à tout procédé qu'elle jugerait utile afin de repérer les actes de plagiat, y compris des logiciels anti-plagiat.

L'étudiant coupable de plagiat voit sa responsabilité engagée et l'Université est habilitée à prendre des sanctions à son encontre : redoublement, non obtention du diplôme, exclusion, interdiction de se présenter à un examen national pendant 5 ans.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le Code de la propriété intellectuelle définit le plagiat comme de la contrefaçon qui revêt un caractère délictuel (article L.335-2 alinéa 1 et L.335-3 alinéa 1 du présent code). L'étudiant peut donc engager sa **responsabilité pénale**.

Afin d'éviter tout plagiat involontaire, il est conseillé à l'étudiant de suivre les recommandations exposées supra et notamment :

- Placer entre guillemets tout texte cité et l'accompagner de sa référence complète ;
- Citer l'auteur et sa source lors de toute reproduction de document (écrit, visuel ou sonore) ;
- Citer les références lors de toute paraphrase, reformulation ou emprunt d'idées par le biais de notes de bas de page ou de parenthèses.

En conclusion

Le respect de ces systèmes de références et de présentation d'un travail écrit participe à l'exercice de rigueur méthodologique demandé pour tout travail formalisé et notamment pour les travaux de recherche. Par ailleurs, l'obligation du respect de la propriété intellectuelle doit être présente dans n'importe quel travail. La référencement précise contribue à cette reconnaissance.

Outre le fait de rendre un travail clair et agréable, le respect des normes de présentation permet de fiabiliser la production écrite ainsi rédigée.

4.1.3.2 Dépôt des mémoires

La version finale du mémoire
(6 exemplaires papier et une version électronique)
doit impérativement être rendue le 24 août 2018,
accompagnée de l'autorisation de soutenance signée par le tuteur académique et/ ou professionnel
La date de la soutenance publique de ce travail est fixée au 6 septembre 2018

4.1.3.3 Autorisation de mise en ligne du mémoire

[Cf page 17]

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE « ETHIQUE EN SANTE »
2017-2018
*«Réflexion éthique et philosophique pour le soin, l'enseignement et la
recherche en santé»*



Pr S. HENNEBICQ – Pr R. JUVIN

Pr F. CHAPUIS – Pr JF GUERIN
Mme F. DOIRET

Dr P. VASSAL – Pr B. LAURENT
Pr F. LUCHT

Pr JE BAZIN

**AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DU TRAVAIL PERSONNEL
DE L'ETUDIANT (le cas échéant)**

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Profession :

Coordonnées personnelles :

.....

.....

Tél / Mail.....

autorise la mise en ligne éventuelle sur le site web de l'Espace Réflexion Ethique Auvergne Rhône-Alpes, de mon mémoire après avis motivé du Comité Pédagogique du Diplôme Inter-Universitaire d'Ethique en Santé « Réflexion éthique et philosophique pour le soin, l'enseignement et la recherche en santé ».

Fait à

Le

Signature

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la publication sur le site Internet de l'Espace Ethique Rhône Alpes. Les destinataires des données sont toute personne étant intéressée par ce travail.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant Espace Ethique Rhône Alpes, 7-11 rue Guillaume Paradin, 69008 Lyon.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant..

4.1.4 LISTE DES MEMOIRES ANTERIEURS CONSULTABLES A L'ESPACE DE REFELXION ETHIQUE AUVERGNE RHONE-ALPES

Vous pouvez venir consulter les mémoires écrits par les étudiants des promotions antérieures à l'Espace Ethique Rhône-Alpes en prenant auparavant contact avec la secrétaire.

Intitulé du mémoire

Les soins palliatifs - Etude comparative entre la France et la Syrie

Critères éthiques d'éligibilité des candidats à une greffe de rein.

Problèmes éthiques posés lors de la constitution d'un centre de ressources biologiques à des fins scientifiques : d'après l'exemple de Neurobiotec

Réflexions sur la création d'un groupe d'éthique clinique au sein d'un hôpital gériatrique

La réflexion éthique peut-elle être une réponse possible à l'impuissance chez le soignant lorsqu'il est trop dans l'agir ?

Questions éthiques posées par le diagnostic anténatal d'agénésie isolée du corps calleux.

Un questionnaire éthique partagé entre deux équipes aux logiques de soins différentes peut-il favoriser l'accompagnement d'une personne arrivée au terme ultime de sa vie ?

Comment accompagner une équipe dans une réflexion éthique ?

Equipe mobile de soins palliatifs - équipe soignante : pour un partenariat éthique

Des médecins paternalistes, des patients autonomistes, quelle place pour la décision médicale partagée

Ethique médicale en prison

Quelle démarche décisionnelle éthique lors de l'arrêt de prise alimentaire vécu comme un refus de soins chez la personne âgée en fin de vie ?

Dysfonctionnement éthiques, matériovigilance et gestion des pathologies cardiaques. La tragédie de la série défectueuse des prothèses valvulaires cardiaques de Björk-Shiley à disque convexo-concave (BSCC) fabriquées au USA (Cincinnati - Etat de Ohio)

La recherche du risque de trisomie 21 pendant la grossesse : à propos d'une enquête réalisée auprès de 70 gynécologues obstétriciens du réseau AURORE. Réflexions éthiques.

Comment et à quelles conditions peut-on accepter de participer à une étude comparative lorsqu'on est convaincu de la supériorité de l'une des techniques testées ? - La prise en charge de kinésithérapie dans la bronchiolite du nourrisson.

Conséquence du changement de l'appréciation d'une recherche biomédicale en France.

Entre Autonomie et Dépendances - Approche des problèmes éthiques en institutions médico-sociales

Ethique et Psychanalyse - Euthanasie ou mort naturelle ? A propos d'un cas.

Soins palliatifs auprès de patients pour lesquels le projet de greffe de foie est impossible : utopie ou réalité ?

Vécu des professionnels de santé dans les situations d'abstention ou d'arrêt de dialyse.

La prise en charge des enfants noyés admis en réanimation pédiatrique

Mise en place d'une vacation d'échographie obstétricale à but d'enseignement

Arrêts de dialyse en fin de vie... Comment ? Quelle place pour les proches ?

L'alimentation artificielle en Unité de Soins Palliatifs : un traitement comme un autre ?

Rôle du SMUR dans la prise en charge des urgences psychiatriques

Ethique et équité dans les décisions d'un directeur d'hôpital : la question du coût d'opportunité

Prise en charge des nouveau-nés aux confins de la vie

Le partage de la parole pour une éthique du projet de soins infirmiers.

Quelle autonomie pour les patients en fin de vie en soins palliatifs ?

Comment élaborer une démarche éthique en service de soins de suite et de réadaptation ?

Les représentations sociales à l'éthique, à partir des valeurs et attitudes, des étudiants infirmiers en début de formation

Des mots pour le dire - Partir de la connaissance des mots des étudiants infirmiers pour bâtir le dialogue de l'éthique.

Civisme et santé - respect des valeurs de l'autre

La formation en matière d'éthique en institut de formation en soins infirmiers. Etat des lieux et pistes de réflexion en région bourgogne.

Intégration des principes éthiques dans l'étude de cas et la proposition de solutions

L'accompagnement du mourant en salle d'accueil des urgences vitales : réflexion éthique

Annoncer des mauvaises nouvelles en cancérologie : un dilemme éthique, un travail d'équipe

Première greffe de la face - Une décision éthique?

Le fœtus, l'échographe et le visage en France. Voir le fœtus en 3D, quelles conséquences ?

Peut-on parler de clause de conscience pour l'infirmière ?

La greffe rénale en pédiatrie, donner la parole aux receveurs.

Place d'un dialogue éthique en centre de traitement de grands brûlés

Comment le patient élabore une stratégie d'observance aux traitements conservateurs en néphrologie

Du savoir au savoir faire : l'éthique en question(s). Le signalement au service de l'éthicovigilance

Réflexion sur l'accompagnement à domicile des personnes âgées atteintes de démence par mes auxiliaires de vie sociale

L'éthique en salle de relève

La décision du retour à domicile de la personne âgée dépendante

Le soignant et la contention physique passive - son utilisation dans les services de court séjour

Lors du recours à la Fécondation in vitro comment permettre à chaque couple d'être et de demeurer moralement autonome et responsable vis-à-vis de son projet parental ?

Le secret partagé entre les acteurs hospitaliers

Aujourd'hui mère porteuse, demain "l'utérus artificiel..."?

La personne de confiance : mythe ou réalité

La crémation et l'hôpital : quelle implication pour quels enjeux éthiques

L'attitude des soignants et le choix parental face au handicap : la nécessité d'une formation

L'éthique complément du légal - le cas du don d'organes

Interrogations éthiques lors de la mise en place d'un protocole systématique d'identification en service de soins.

Entre le domicile et la maison de retraite : l'hôpital

Enjeux éthiques de la prise en charge des très grands prématurés en réanimation néonatale

Prendre soin d'un patient sédaté en fin de vie : entre éthique et pratiques

Respecter la volonté d'un résident en état de s'exprimer en EHPAD : quelle utopie ?

La pratique réflexive par le biais du nouveau programme infirmier - recueil de situations concrètes préoccupantes éthiques

Les directives anticipées, une réflexion éthique pour l'utilisateur de soins

Peut-on former au principe d'humanité ?

"Alimentation en fin de vie : l'influence de la loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits du malade et à la fin de vie sur l'équipe soignante"

Elaboration du questionnaire éthique des étudiants en soins infirmiers, au cours de leur formation

Bienveillance et quotidien soignant

Ethique individuelle versus éthique collective dans la mise en place d'une Recherche-Action en Santé Publique

A partir de quel moment peut-on parler d'obstination déraisonnable en réanimation néonatale ?

Entre discrimination et équité, comment situer la question de la généralisation du bracelet à l'admission en service hospitalier ? Est-il éthique de faire des exceptions ? Audit des pratiques en Haute-Savoie.

Application des recommandations concernant le respect des croyances religieuses des patients en service de cancérologie: Etude des pratiques, proposition de parcours de soins.

Aspects éthique de la gestion de pénurie de cornées prélevées en post-mortem

Réponse des soignants face aux demandes religieuses des patients en service de cancérologie : étude des pratiques.

Domicile et vieillissement : comment respecter l'autonomie fragilisée ?

Sédation en soins palliatifs - Importance de la prise de décision

Enjeux éthiques de la psychochirurgie fonctionnelle

Quelle relation pour quelle décision ? À propos de l'accompagnement de l'information au patient atteint de SLA.

"De la vulnérabilité à l'autonomie : à propos de l'accompagnement de l'information du patient atteint de SLA"

L'abord de la fin de vie en MAS : "l'éthique peut elle être un socle de conciliation entre une culture éducative et soignante?"

Les enjeux éthiques de la double hiérarchie du personnel infirmier.

La pensée clinique comme espace de subjectivation.

Ethique : question ou réponse pour l'hospitalisation à domicile lors des prise en charge en urgence ?
Un Agir pour du sens.

Organisation de la réflexion éthique en établissement de santé : Etat des lieux régional en Languedoc Roussillon en 2012.

Réflexion éthique sur le projet de soin du patient en chambre de soins obligés.

Je suis une personne âgée qui veut vivre et mourir de son plein gré.

Devenir du corps des enfants mort-nés non repris par la famille la loi, une aide ?

Quand la vie se poursuit dans des conditions qui portent atteinte à la relation : souci de vigilance éthique et de non-abandon du patient.

Équipes mobiles de soins palliatifs : paradoxes et défis éthiques Entre idéaux et représentations

Oncogénétique ? Oncogen... Ethique ? Ethique et détection des risques génétiques des cancers du sein et de l'ovaire, en France, en 2015

Enjeux éthiques autours de la mort encéphalique et du don d'organes

Accompagner à domicile l'adulte en situation de handicap neuro-moteur - « comment restaurer les capacités de la personne ? La pa-science - la science du pas-à-pas ... des petits-pas »

Quelle réponse éthique face à une expression d'envie de mourir en E.H.P.A.D. ?

Une approche philosophique et éthique au cœur du soin auprès de la personne en état végétatif chronique ou pauci-relationnel

4. 2 SOUTENANCE

La soutenance consiste en une présentation orale du mémoire d'une durée de 15 minutes suivie d'une discussion avec le jury d'une durée de 15 minutes.

Vous devez impérativement avoir l'autorisation de soutenance du tuteur académique et/ou professionnel afin de pouvoir soutenir votre mémoire.

La présentation du mémoire s'effectuera à l'aide :

- soit d'un document powerpoint, qui devra être transmis électroniquement à espace.ethique@chu-lyon.fr au plus tard la veille de la soutenance, soit le 1^{er} septembre 2017.
- soit d'un support transparent

5 - QUELQUES REPERES « ETHIQUES »

5. 1 QUELQUES DATES

- 1931 République de Weimar
- 1945 Procès de Nuremberg
- 1946 Déclaration OMS
- **1947 Code de Nuremberg**
Identifie le consentement éclairé comme préalable absolu à la conduite de recherche mettant en jeu des sujets humains.
- **1964 Déclaration d'Helsinki**
La Déclaration d'Helsinki, élaborée par l'Association Médicale Mondiale (AMM), constitue une déclaration de principes éthiques dont l'objectif est de fournir des recommandations aux médecins et autres participants à la recherche médicale sur des êtres humains.
- **1983 Décret n° 83-132 du 23 février 1983**
Portant création d'un Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé(1) (JO du 25 février 1983)
- **1988 Loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 (J.O. du 22 /12/88)**
Relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales modifiée par les lois n° 90-86 du 23 janvier 1990 (J.O. du 25/1/90), n° 91-73 du 18 janvier 1991 (J.O. du 20/1/91), n° 92-1336 du 16 décembre 1992 (J.O. du 23/12/92), n° 93-5 du 4 janvier 1993 (J.O. du 5/1/93)
- **1994 Lois de bioéthique**
Ces lois, promulguées en juillet 1994, sont au nombre de trois :

- **la loi n° 94-548 du 1er juillet 1994** relative au traitement des données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
 - **la loi n° 94-653 du 29 juillet 1994** relative au respect du corps humain ;
 - **la loi n° 94-654 du 29 juillet 1994** relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal.
- **1999** **Loi n° 99-447 du 9 juin 1999** visant à garantir l'accès aux soins palliatifs
- **2002** **Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002**
Relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- **2004** **La révision des lois de bioéthique**
Est intervenue par **la loi n° 2004-800 du 6 août 2004** relative à la bioéthique (parue au JO du 7 août 2004).
En outre, cette loi (article L. 1412-6 du code de la santé publique) prévoit la possibilité pour les régions voire les inter régions de se doter d'Espaces de réflexion éthique. Les missions de ces Espaces sont les suivantes : « ...ils constituent, en lien avec des centres hospitalo-universitaires, des lieux de formation, de documentation, de rencontre et d'échanges interdisciplinaires sur les questions d'éthique dans le domaine de la santé. Ils font également fonction d'observatoires régionaux ou interrégionaux des pratiques au regard de l'éthique. Ces Espaces participent à l'organisation de débats publics afin de promouvoir l'information et la consultation des citoyens sur les questions de bioéthique... »
- **2005** **Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005**
Relative aux droits des malades et à la fin de vie
- **2009** **(juillet) Etats Généraux de la Bioéthique**
Rapport final
- **2009** **(novembre) Rapport IGAS (Inspection Générale de la Santé) : la mort à l'hôpital**
- **2010** **Décret n° 2010-107 du 29 janvier 2010**
Relatif aux conditions de mise en œuvre des décisions de limitation ou d'arrêt de traitement
- **2010** **Loi n° 2010-209 du 2 mars 2010**
visant à créer une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie
- **2011** **Loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique**
Révision de la loi bioéthique de 2004, conformément à la clause de révision conformément à l'article 40 de ladite loi.
- **2012** **Arrêté du 4 janvier 2012**
Relatif à la constitution, à la composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux.
- **2012** **LOI n° 2012-300 du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine**
- **2013** **Circulaire du 25 janvier 2013**
Permettant la délivrance d'un certificat de nationalité française à un enfant né d'une gestation pour autrui (attention, texte simplement informatif et non contraignant)
- **2013** **Loi du 06 août 2013**
Relative à la recherche embryonnaire. Autorise ce type de recherches sous conditions.

- **2016 Loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des Personnes en fin de vie (nouvelle rédaction de l'article L1111-11 du code de la santé publique/Directives anticipées**

5. 2 QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES DE BASE

Ces quelques références sont données à titre indicatif. La liste n'est pas exhaustive.

Nous vous conseillons de commencer vos lectures par les livres deux livres suivants :

- Durand G. Introduction générale à la bioéthique Paris : Fides; 2005
- Rameix S. Fondements philosophiques de l'éthique médicale, Paris : Ellipses ; 1996

Ouvrages

- Beauchamp T, Childress J. Les principes de l'éthique biomédicale 1^{ère} édition; Paris : Les belles lettres; 2008
- Canguilhem. Le normal et le pathologique 9^{ème} réédition, Paris : PUF/Quadrige ; 2005
- Canto-Sperber M. Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale 4^e édition Paris : Presses universitaires de France, coll. « Quadrige / Dicos poche » ; 2004
- Durand G. Introduction générale à la bioéthique Paris : Fides; 2005
- Ferry L. Apprendre à vivre Paris : Plon; 2006
- Folscheid M, Feuillet-Le-Mintier B, Mattei J. Philosophie, éthique et droit de la médecine Paris : PUF ; 1997
- Grand E, Hervé C, Moutel G. Les éléments du corps humain, la personne et la médecine Paris : L'harmattan; 2005
- Habermas J. De l'éthique de la discussion Paris : Cerf; 1992
- Hervé C. Ethique de la recherche et éthique clinique Paris : L'harmattan; 1998
- Hervé C, Knoppers B, Molinari P, Moutel G. Ethique médicale, bioéthique et normativités Paris : Dalloz; 2003
- Hervé C, Thomasma D, Weisstub D. Visions éthiques de la personne Paris : L'harmattan; 2001
- Hirsch E. Face aux fins de vie et à la mort Paris : Vuibert ; 2004
- Hirsch E. Le devoir de non-abandon : Pour une éthique hospitalière et du soin Paris : Cerf; 2004
- Hirsch E. L'éthique à l'épreuve de la maladie grave; Confrontation au cancer et à la maladie d'Alzheimer Paris : Vuibert; 2005
- Hirsch E. L'éthique au coeur des soins : un itinéraire philosophique Paris : Vuibert; 2006
- Hirsch E., Magendie J. Ethique, justice et médecine : Rencontres au tribunal de grande instance de Paris Paris : Vuibert;2005
- Hottois G, Missa JN. Nouvelle Encyclopédie de Bioéthique Bruxelles : De Boeck; 2001

- Kopp N, Réthy MP, Brelet C, Chapuis F. Ethique médicale interculturelle : regards francophones ; Paris : L'Harmattan, 2006
- Le Coz P. Petit traité de la décision médicale Paris : Seuil; 2007
- Lévinas E., Ethique et Infini Paris : Le Livre de Poche; 1982
- Malherbe JF. Pour une éthique de la médecine Paris : Artel-Fides, 1997
- Marin C. Hors de moi ; Edition Poche Broché ; 2008
- Noël D. L'évolution de la pensée en éthique médicale Paris : Connaissances et Savoirs, 2005
- Pelluchon C. L'autonomie brisée ; bioéthique et philosophie ; Editions PUF ; 2009
- Rameix S. Fondements philosophiques de l'éthique médicale, Paris : Ellipses ; 1996
- Rawls J. Théorie de la justice Paris : Seuil, "Points Essais ; 1997
- Ricoeur P. Parcours de la reconnaissance Paris : Folio essais; 2004
- Ricoeur P. Soi-même comme un autre ; Paris : Seuil; 1990
- Sicard D. La médecine sans le corps Paris : Plon; 2002
- Sicard D. L'alibi éthique Paris : Plon; 2006
- Zittoun R., Dupont B. Penser la médecine : essais philosophique Paris : Ellipses; 2002

Revues

- **Ethique& santé**
Elsevier Masson
(Publication trimestrielle)
- **Ethica Clinica**
Fédération des Institutions Hospitalières
(Publication trimestrielle)

Bibliothèques

- **Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure**
- **Documentation centrale des Hospices Civiles de Lyon**
- **Bibliothèque Philosophie/Droit de l'Université Jean Moulin Lyon III**

5. 3 QUELQUES SITES WEB UTILES

Ces quelques adresses de sites sont données à titre indicatif.

- Site de l'Espace Réflexion Ethique Auvergne Rhône-Alpes (EREARA)
www.ererra.com
- Site de la Haute Autorité de Santé
www.has-sante.fr
- Site du CCNE
www.ccne-ethique.fr
- Site de Légifrance

www.legifrance.gouv.fr

- Site du Centre d'Ethique Clinique
www.ethique-clinique.com
- Site de l'INSERM de Paris 5
www.ethique.inserm.fr
- Site de l'Espace Ethique AP-HP
www.espace-ethique.org
- Site de l'Espace Ethique Méditerranéen
www.ap-hm.fr
www.medethique.com
- Site de l'Espace Ethique de Bretagne occidentale
www.grasspho.org
- Site de l'Espace Ethique Hospitalier Amiens/Picardie
<http://www.espace-ethique-picardie.fr>
- Département Universitaire d'Ethique/Strasbourg
<http://ethique-alsace.unistra.fr/index.php?id=4605>
- Centre Interdisciplinaire d'Ethique/Université Catholique Lyon
www.univ-catholyon.fr/eth

Les Conseils des Ordres

L'Ordre des Infirmier(e)s

Ordres régionaux :

CROI Rhône-Alpes

Présidente : Sylviane SEVEIGNES

1, rue du Colonel Chambonnet - 69500 BRON
Tél. 04 82 91 02 97

Site web : rhone-alpes.croi.fr

CROI Auvergne

Président : Jean-Philippe SALAT

12, rue Louis Rosier Parc technologique La Pardieu
63000 CLERMONT FERRAND

Site web : auvergne.croi.fr

Ordres départementaux

CDOI 38 – Isère

Président : Bertrand IRRMANN

1, rue du Colonel Chambonnet - 69500 BRON
Tél. 04 82 91 02 97

Site web : 01-38.cidoi.fr

CDOI 63 – Puy-de-Dôme

Présidente: Jocelyne BOUQUET

12, rue Louis Rosier Parc Technologique la Pardieu
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 63 79 81 94

Site web : auvergne.cidoi.fr

CDOI 42 – Loire

Présidente : Monique PRIVAT

21, rue Cuvier 42100 Saint Etienne

Site web : 42.cdoi.fr

CDOI 69 – Rhône

Président : Antoine LOUBES

1, rue du Colonel Chambonnet 69500 Bron
Tél. 04 82 91 02 97

Site web : 69.cdoi.fr

L'Ordre des Sages-Femmes

Conseil national de l'ordre des sages-femmes

168, Rue de Grenelle - 75007 Paris
00 33 (0)1 45 51 82 50

contact@ordre-sages.femmes.fr

Conseil Interrégional de l'Ordre des sages-femmes

Madame Chantal SEGUIN

72 rue Vauban
69006 LYON
Tél. : 04 72 60 99 54

cirosf.sect.5@wanadoo.fr

L'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes

120-122 rue Réaumur - 75002 PARIS - 01 46 22 32 97
cno@ordremk.fr -

Ordres régionaux

CROMK Rhône-Alpes

16, rue du Parc
69500 BRON
04.78.75.83.27

cro.ra@ordremk

CROMK AUVERGNE

42 Avenue de Royat
63400 CHAMALIERES
04.73.19.99.11

cro.au@ordremk.fr

Ordres départementaux

38CDO Isère

27, Rue René Gassin Bât Boréal
38120 Saint Egrève

04 76 47 10 94

63CDO Puy de Dôme

42, avenue de Royat
63400 Chamalières

04 73 19 44 40

42CDO Loire

DOMUS Medica
17 Boulevard Albert 1^{er} – Le Grand pavois
42000 Saint-Etienne

04 77 57 60 13

69CDO Rhône

22, avenue des Frères Lumières
69008 Lyon

04 37 28 50 60